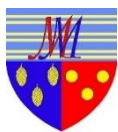


Commune
De
MEROUX-MOVAL



Le Maire junior, Gaspard VAUDREY,
A l'ensemble des membres du CMJ

Compte Rendu CMJ du 13/04/2024

Présents : Gaspard Vaudrey, Pauline Divoux, Ilenzo Martin, Jules Beltran, Baptiste Clemençon, Emilio Mingardo, Anaïs Jacques, Claire Richardot, Louison Richardot, Eline Rossi, Emmanuelle Bohl, Noémie Dubost, Marie Mingardo

Absent excusés : Jade Petitjean, Alain Duvernois, Jessica Richert

Ordre du jour :

1) Pump Track

M. Arnaud Divoux est venu répondre à nos questions, nous donner des précisions sur un chantier en général, nous expliquer comment se passe la construction d'un Pump Track.

Il nous montre également qu'il y a des normes, des règles que nous sommes obligés de respecter et que nous ne pouvons pas faire ce que l'on veut !

Il nous explique ensuite que la mairie est le chef des travaux, le maître d'ouvrage, qu'elle gère et s'occupe du budget de l'ensemble du chantier mais aussi d'un point important : la responsabilité des travailleurs. Il existe aussi un maître d'œuvre, qui est chargé du bon déroulement des travaux.

Dans le projet « Pump Track » il y a une partie "financière" et une partie "travaux" :

-Le coût des travaux revient à la commune et peut être englobé en partie par des subventions .

-L'entreprise qui est choisie pour la construction effectue les travaux en suivant un carnet de bord.

Mais attention, il faut bien vérifier que le projet est faisable : avant de commencer les travaux, il faut demander aux concessionnaires de réseaux les renseignements nécessaires (si il est possible de construire le pump track malgré le passage d'une conduite de gaz par exemple).

Cette étape est primordiale pour la sécurité !

Une fois toutes ces étapes finalisées, l'entreprise pourra exécuter les travaux.

La commune peut également se rapprocher d'un bureau d'études qui en quelque sorte "contrôle" le projet pour éviter les accidents pendant l'utilisation du pump track.

Il est important de réfléchir à quel public s'adresse le projet, pour quels usages etc.

A ce jour, ce projet a été voté et il est inscrit dans le budget communal.

La DETR a par ailleurs accepté notre demande de subvention à hauteur de 20% du coût total du projet.

Il sera demandé aux élus ce qu'ils imaginent pour l'aménagement du pumptrack et de ses alentours (bosses, virages, enrobé, règlement d'utilisation à prévoir, point de collecte des ordures, végétalisation, éclairage, équipements etc.)

2) Nettoyons la nature !

Le nettoyage aura lieu le samedi 4 mai à 9h30, place de la Mairie.

Une partie "village" et une partie "forêt communale" sont prévues pour cette année.

Les enfants surlignent sur les cartes les différents parcours du nettoyage de la nature.

Les affiches et flyers réalisés par certains membres sont présentés et validés par l'ensemble du CMJ.

Il faut juste ajouter le blason du CMJ et celui de la commune ainsi qu'un encadré expliquant que les participants au nettoyage doivent prévoir des gants (on leur en donnera s'ils n'en ont pas)

Un message de rappel a été renvoyé au service déchet du Grand Belfort qui explique qu'un ambassadeur sera présent pour nous fournir du matériel et nous expliquer les bons gestes de tri (comme l'an dernier) il nous fournira des sacs poubelles !

Emilio et Gaspard iront dans la semaine demander des pinces à l'école du Vieux Tilleul.

Julien (le papa de Gaspard) peut avoir des gilets et des gants (comme l'année passée)

3) Questions diverses :

- Pauline et Claire ont une idée : une balade avec des chiens qui guident les personnes aveugles, elles nous expliqueront en détail ce projet au prochain CMJ.
- Les membres demandent où en est le projet city stade.

Noémie leur répond qu'étant donné que le budget de cette année a été validé par le conseil des adultes et que le projet city stade était compris dedans, ce dernier peut continuer.

- Les enfants sont toujours d'accord pour faire une matinée « Octobre rose » un peu comme l'année dernière.

Prochaine date :

Nettoyage du village : le 4.05 à 9h30, place de la Mairie.